

temps à cette importante question. Ce problème est important non seulement pour les chemins de fer, mais aussi pour d'autres secteurs de l'industrie. Il peut se dresser devant nous bien souvent encore, étant donné l'ampleur que revêt la question de l'automatisation.

La Commission a siégé pendant plusieurs mois. Son rapport, publié il y a quelques semaines, ralliait l'unanimité. Après une enquête de cette nature, il me semble que les membres du Parlement et certes aussi le public en général, doivent penser que l'intérêt public a été servi et que les conclusions auxquelles la Commission est arrivée à l'unanimité méritent l'accueil favorable du public.

Sans vouloir le critiquer, je crois peut-être que mon honorable ami de Toronto-Trinity a affaibli son argument quand il a parlé de la propagande faite par la compagnie de chemin de fer. Je le répète, je ne le critique pas, car je sais qu'il possède à un très haut degré le sens de la responsabilité publique. Mais selon moi, la compagnie avait raison de croire, comme le public en général et plusieurs de nos honorables collègues, que les conclusions de la Commission royale devaient être acceptées. De plus, je crois qu'il faut tenir compte à la compagnie de ce que, pendant qu'elle continuait, au cours des dernières négociations, de réaffirmer les principes énoncés dans le rapport de la Commission, elle se soit néanmoins repliée jusqu'au point d'aider un bon nombre d'employés, plus de 400, sauf erreur, à garder les droits d'ancienneté qu'ils avaient acquis au sein de leur propre syndicat et de leur propre métier. Je crois que c'est une excellente note pour l'administration en général et pour cette compagnie en particulier. Je veux simplement dire aujourd'hui que, tout en comprenant que les observations de mon honorable collègue, selon les citations qu'il a tirées de son propre rapport à la commission de conciliation, traduisent le genre de conclusion à laquelle il croyait honnêtement et sincèrement devoir arriver, je crois que nous avons tous raison de nous fier aux conclusions ultérieures de la commission royale, à la lumière des circonstances qui se sont déroulées depuis la publication du rapport de la commission de conciliation.

L'honorable M. Roebuck: Honorables sénateurs, puis-je dire, en invoquant la question de privilège, que je n'ai pas reproché au sénateur de De la Durantaye (l'honorable M. Pouliot) de différer d'opinion avec les juges. J'ai dit, plutôt, que ses divergences d'opinion étaient une question d'importance. De plus, j'ai dit qu'il avait parfaitement le droit de différer d'opinion.

(La motion est agréée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. Aseltine: Avec l'assentiment du Sénat, je propose la troisième lecture du projet de loi.

(La motion est agréée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

PÉTITION RELATIVE À UN BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

MERCANTILE AND GENERAL REINSURANCE COMPANY OF CANADA LIMITED

L'honorable William R. Brunt: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la *Mercantile and General Re-insurance Company of Canada Limited*, demandant l'adoption d'une loi qui lui permette d'augmenter son capital-actions.

L'honorable M. Roebuck: Explications!

L'honorable M. Brunt: En résumé, la compagnie veut porter son capital-actions de 1 à 5 millions de dollars. Deux motifs rendent cette augmentation nécessaire. En premier lieu, les compagnies qui assurent contre les incendies et les accidents ont subi de terribles pertes et la présente compagnie est d'avis qu'en conséquence elle devrait augmenter son capital-actions. En second lieu, son chiffre d'affaires augmente d'année en année et elle estime avoir besoin de fonds supplémentaires pour poursuivre ses opérations.

L'honorable M. Roebuck: Merci.

TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, comme je l'ai mentionné hier, un autre projet de loi nous parviendra vraisemblablement cet après-midi. Il a été présenté à l'autre endroit hier soir.

L'honorable M. Macdonald: Il s'agit de prolonger la période de prestations prévue par la loi sur l'assurance-chômage?

L'honorable M. Aseltine: En effet. J'ignore exactement quand ce projet de loi sera adopté par l'autre endroit, mais le gouvernement désire qu'il soit adopté et qu'il subisse la sanction royale plus tard aujourd'hui, en même temps que le bill des subsides. Le projet de loi ne nous parviendra certes pas avant 3 heures cet après-midi, puisque la Chambre des communes ne siégera pas avant 2 heures et demie.

L'honorable M. Macdonald: Ne siège-t-elle pas jeudi matin?

L'honorable M. Aseltine: Oui, pendant le débat sur le discours du trône, mais ce débat a été remis à plus tard afin de permettre l'adoption des projets de loi à l'étude.